

La loi sur les Territoires du Nord-Ouest

chose, quand on veut s'acquitter de ses responsabilités, si on n'a pas le pouvoir de le faire, cela devient très difficile.

Alors je crois, monsieur l'Orateur, qu'à ce moment-ci, l'on ne devrait pas se contenter de leur donner seulement un plus grand nombre de représentants au Conseil des Territoires, mais plus de pouvoirs pour que ces représentants puissent s'acquitter de façon plus adéquate de leurs responsabilités. Deuxièmement, le gouvernement fédéral en acquiesçant à une des demandes du Conseil apaise en quelque sorte, et pour l'instant du moins, ce dernier dans ses revendications provinciales. On fait attendre, on met un peu de baume si l'on veut sur la plaie, en espérant qu'ils vont attendre encore quelques années. Troisièmement, en donnant une représentation plus considérable, le gouvernement espère qu'elle sera plus favorable à la population, c'est-à-dire qu'il y aura davantage d'indi-gènes, en l'occurrence d'Inuit et d'Indiens au Conseil. On veut aussi mettre un terme, sinon mettre en veilleuse les revendications des Indiens au sujet d'une nation indépendante. On croit ainsi les éloigner de leur but pour les rapprocher davantage de celui du gouvernement.

Alors, monsieur l'Orateur, il est bien certain que le gouvernement, en présentant ce projet de loi, poursuit des objectifs. Mais il reste à savoir si ces objectifs répondent aux attentes des membres des Conseils des Territoires du Nord-Ouest et des habitants qui y vivent. Je suis de l'avis de mon honorable ami représentant les Territoires du Nord-Ouest, et je pense que l'on ne devrait pas adopter trop rapidement ce projet de loi. On devrait peut-être se contenter de l'adopter en deuxième lecture aujourd'hui, le déférer à un comité et permettre à des représentants et à des groupes organisés des Territoires du Nord-Ouest de se faire entendre devant le comité, et ainsi faire connaître exactement ce qu'ils désirent et attendent du gouvernement central.

● (1530)

[Traduction]

M. Faulkner: Monsieur l'Orateur, à cause de l'entente qui existe . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je dois signaler aux députés que le fait de céder la parole au ministre en ce moment, mettra fin au débat.

M. Faulkner: Oui, monsieur l'Orateur. A cause de l'entente en question, je profiterai d'une autre occasion pour répondre à certains points soulevés au cours du débat. D'autre part, il s'en trouve un ou deux dont il importe, me semble-t-il, de traiter dès maintenant. Le député de Moose Jaw (M. Neil) a affirmé, entre autres, que nous ne mêlons pas les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest aux discussions sur les revendications territoriales. J'aimerais signaler qu'à la suite

[M. Laprise.]

des appréhensions exprimées quant à la nature des consultations dans le passé, j'ai accepté de rédiger un mémoire d'entente avec les gouvernements du Yukon et des Territoires qui préciserait la nature de la participation de ces gouvernements aux discussions sur les réclamations territoriales, espérant ainsi dissiper l'inquiétude éprouvée dans le Nord.

● (1540)

Le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) dit que ce bill n'est que du trompe-l'œil et que l'autonomie et la souveraineté d'un gouvernement sont beaucoup plus longues à instaurer. Il doit reconnaître que si nous avons besoin de plus de temps, c'est précisément parce que les questions d'autonomie et de souveraineté sont présentement à l'étude dans les territoires du Nord-Ouest. Il faudra des études plus approfondies et il faudra aussi que le représentant spécial termine son travail. C'est justement pour ces raisons que le bill a un objet si modeste. Le député sera le premier à admettre que s'il se rendait dès aujourd'hui dans les régions dont il a parlé avant que les consultations soient terminées, avant que le représentant spécial ait terminé son travail et que les autochtones et le conseil territorial aient été suffisamment consultés, tous rejetteraient ce bill. Si on appuie le bill dans le Nord, c'est parce ses objectifs se limitent à la seule région où l'on semble lui accorder un appui général. Il semble qu'en général, on soit d'accord pour que le nombre de membres du conseil passe de 15 à 22.

Le bill n'évite pas d'aborder les autres questions que le député a soulevées. Mais, de l'avis de tous, nous ne sommes pas encore prêts à les étudier. Par contre, personne ne doute que l'an prochain, lorsque le représentant spécial aura terminé son travail, nous pourrions procéder à une révision majeure de la loi sur les territoires du Nord-Ouest et qu'à ce moment-là, nous pourrions les étudier sérieusement.

M. Neil: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre. Lorsque le memorandum d'accord aura été rédigé, le fera-t-il circuler parmi les députés de ce côté-ci de la Chambre?

M. Faulkner: Oui, monsieur l'Orateur, avec plaisir.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.)